

Dimanche de la Septuagésime

L'homélie de ce jour va – je le crois – irriter un certain nombre d'entre vous : je vous la livre tout de même, bien persuadé que le rôle du prêtre n'est pas de chercher à plaire à tout prix mais de conduire au Ciel, par les chemins de la sainteté, tous ceux qui lui sont confiés.

Dans l'Évangile de ce dimanche, nous avons entendu une discussion s'élever autour de la juste rétribution de ces ouvriers, employés par le Maître de la Vigne : le denier donné à tous est-il juste ? « Qu'est-ce qui est juste ? » : la question est importante car nous sommes tous appelés à vivre selon la justice : à nous conduire en hommes justes, à l'image de notre Dieu dont le livre de Tobie, parmi mille autres passages de l'Écriture Sainte, nous dit qu'il est « souverainement juste et que toutes ses œuvres sont justes. »

Etre juste, c'est « rendre à chacun ce qui lui est dû » : respecter le bien que mon prochain a légitimement gagné, hérité, obtenu. Restituer au prochain les biens qu'il m'a prêtés. Offrir au prochain une rétribution à la hauteur des biens spirituels ou matériels qu'il m'a prodigués. C'est l'essence même de la justice.

A cette vertu de justice, s'opposent, notamment, le vol ou le recel. Le vol consiste à prendre le bien de mon prochain de façon indue. « Indue », c'est-à-dire sans que mon prochain connaisse, accepte cette dépossession – ou bien sans qu'il ait été convenu avec lui d'un prix équitable en échange ; le recel consiste, quant à lui, à jouir d'un bien volé par un tiers sans pour autant avoir soi-même volé ce bien...

En entendant cette introduction, peut-être, vous demandez-vous : où veut-il bien en venir avec son exposé sur la justice ? Sommes-nous donc une assemblée de voleurs et de receleurs que l'Abbé Moreau nous sermonne ainsi ? Plaise à Dieu que non. Pourtant j'ajouterai volontiers en guise de réponse : « Dis-moi quel est ton disque dur, je te dirai quelle est ta justice ! Dis-moi quel est ton iPod, je te dirai si tu es juste ».

Le numérique, en effet, donne aujourd'hui tant de facilité pour transmettre les données - légales ou illégales, bonnes ou mauvaises -, qu'il nous est prodigieusement aisé de devenir voleurs ou receleurs sans même que nous y prenions garde. Internet est un gigantesque accélérateur : il décuple nos capacités à diffuser le bien comme il booste notre facilité à faire le mal. A nous donc de garder la tête froide pour identifier en vérité ce qui, dans ses flots de

données, est du domaine du juste ou verse déjà dans l'injustice car si Internet accélère tout, il ne change jamais le mauvais en bon.

Le principe est clair : si la source est mauvaise, si elle est illégale, le téléchargement - ou même le streaming - est illégal et constitue donc nécessairement une faute contre la justice, assimilable selon les cas à un vol ou à un recel. Or, je vous rappelle que le vol est tenu pour un péché grave, du moment qu'il y a pleine connaissance, pleine volonté et un dommage matériel conséquent, les moralistes donnant comme critère de discernement, l'équivalent d'une journée moyenne de salaire, soit environ pour la France en 2013 une somme de 60 euros. En clair, télécharger illégalement pour environ 60 euros de film, de musique, de jeu est un péché grave.

Pour contourner ce principe, une multitude de parades se met en place dans notre esprit...peine perdue dans ce domaine, aucune objection ne tient la route.

Les uns diront, par exemple : j'enregistre bien les films qui passent à la télé – pourquoi ne pas télécharger ceux qui se trouvent sur Internet ? Précisément parce que la source est illégale et lèse le droit de tous ceux qui ont travaillé à la production du film. La diffusion télévisuelle, à l'opposé, est insérée dans un circuit légal qui permet, via notre redevance et nos différents abonnements d'assurer la juste rétribution des tous. Le passage d'un film à la télé n'autorise jamais, ipso facto, son téléchargement – illégal – sur le net.

D'autres assureront : je ne fais rien de mal – je me contente de prendre sur Internet ce qui s'y trouve en libre-service. Effectivement, l'extrême facilité d'accès rend la chose encore plus attractive mais elle ne rend pas, pour autant, la chose bonne. Je peux en un clic trouver sur Internet des images pornographiques. La pornographie est-elle bonne pour autant ? Non.

D'autres, enfin, rétorqueront : Ceux qui produisent des films sont pleins aux as : cela ne leur porte pas préjudice que je télécharge illégalement ! C'est faux : « tout ouvrier mérite salaire » et il existe des centaines de professions modestes liées à la production de films, de musiques de jeux qui souffrent du téléchargement illégal : parlez-en aux caissières des Virgin Mega Store. D'ailleurs, le fait que mon boulanger soit plein aux as, m'autorise-t-il à lui voler son pain chaque jour ? Non.

Alors, m'asséneriez-vous en conclusion, une fois de plus, les médias avaient raison ; l'Église, par son discours moralisateur, nous prive de ce qui est bon et agréable. Rien de plus faux ! Le choix n'est pas entre « télécharger illégalement » et « se morfondre d'ennui, sans jeux, sans film, sans musique ». Il se trouve une troisième voie toute simple qui se nomme l'achat, le téléchargement légal, voire même le streaming légal. La trouvaille n'est pas nouvelle : elle existe depuis que le monde est monde, depuis qu'un jour, on a échangé une fourrure de mammouth contre un peigne en os de diplodocus.

La trouvaille n'est pas nouvelle mais elle est efficace car payer un bien me maintient, en fait, dans le réel : je prends conscience de la valeur de ce bien, du travail qu'il a coûté et de l'équilibre que je dois garder dans ma consommation ; si je les paie, je me rends compte tout à coup que je ne peux pas passer ma vie en jeux, musiques, films et séries. Finalement, je paie non seulement pour respecter la loi et la vertu de justice mais aussi pour garder les pieds sur terre et m'éviter d'être esclave. Le téléchargement illégal peut vite nous enfermer dans une bulle d'illusion et d'addiction : l'illusion que c'est gratuit – alors que c'est du vol ; l'addiction à l'image et au son qui déferle sans contrôle. Il n'y a qu'une aiguille pour percer cette bulle : dès cet après-midi, effacez vos disques durs. Quittez la logique du péché pour retrouver celle de la justice. Celui qui vous le dit n'est pas un représentant de Virgin qui veut récupérer son bien mais votre pasteur qui veut votre bien.

Abbé Jean-Baptiste Moreau